Burundi : RSFdÃ©nonce le maintien en dÃ©tention de la journaliste Sandra Muhoza

Reporters sans frontiÃ¨res, 03.12.2025 BurundiÂ : la justice sâ€™entÃªte Ã maintenir Sandra Muhoza en dÃ©tentionLa cour dâ€™appel de Ngozi, au nord du Burundi, a maintenu en dÃ©tention la journaliste Sandra Muhoza le 1er dÃ©cembre,Â confirm ainsi la dÃ©cision du tribunal de grande instance (TGI) de la mÃªme localitÃ©. Reporters sans frontiÃ¨res (RSF) dÃ©nonce lâ€™entÃªtement de la justice burundaise et continue dâ€™appeler Ã la libÃ©ration immÃ©diate de Sandra Muhoza.
AprÃ¨s les tribunauxÂ de Bujumbura, ceux de Ngozi maintiennentÂ Sandra MuhozaÂ enfermÃ©e. La cour dâ€™appel de Ngoz confirmÃ© le 1er dÃ©cembre le maintien en dÃ©tention de la journaliste du mÃ©dia en ligneÂ La Nova Burundi.Â Six semaine plus tÃ´t, le 14 octobre, le tribunal de premiÃ¨re instance de la ville avait dÃ©jÃ Â rejetÃ©Â la demande de libÃ©ration provisoire dÃ©posÃ©e par la dÃ©fense de la journaliste. La date de la prochaine audience nâ€™a pas encore Ã©tÃ© communiquÃ©e. S lueur dâ€™espoirÂ : lâ€™Ã©tat de santÃ© de la journaliste sâ€™est amÃ©liorÃ© ces derniÃ¨res semaines, selon sa famille. Sa Ã©tait apparue en bÃ©quilles lors de son transfert de la prison de Mpimba vers celle de Ngozi le 26 septembre, puis durant lâ€™audience du 14 octobre. â€œSandra Muhoza est une journaliste particuliÃ¨rement ciblÃ©e au Burundi. Elle a Ã©tÃ© arbitrairement arrÃªtÃ©e et injustement condamnÃ©e. Pire, quatre demandes de libertÃ© provisoire lui ont Ã©tÃ© refusÃ©es de le dÃ©but de son emprisonnement, en avril 2024. Ce qui prouve l'entÃªtement des autoritÃ©s judiciaires Ã maintenir la journaliste en dÃ©tention dans des conditions difficiles, malgrÃ© des accusations abusives et une procÃ©dure brouillonne.
RSF dÃ©plore cette dÃ©cision injustifiÃ©e et continue dâ€™appeler Ã sa libÃ©ration immÃ©diate.â€• Sadibou Marong Direct bureau Afrique subsaharienne de RSF En dÃ©cembre 2024, Sandra Muhoza a Ã©tÃ©Â condamnÃ©eÂ par un tribunal de premiÃ¨re instance de Bujumbura Ã 21 mois de prison â€“ 18 mois pour â€œatteinte Ã lâ€™intÃ©gritÃ© du territoire nationalâ€ â€œaversion racialeâ€•. Une condamnation dÃ©sormais caduque, la cour dâ€™appel de Mukaza ayant considÃ©rÃ©, le 13 juin que les tribunaux de Bujumbura Ã©taient territorialementÂ incompÃ©tentsÂ pour juger lâ€™affaire, contrairement Ã ceux de Ng RSF aÂ saisiÂ en mars 2025 la rapporteuse spÃ©ciale sur la libertÃ© dâ€™expression et lâ€™accÃ¨s Ã lâ€™information en Af de la Commission africaine des droits de lâ€™homme et des peuples (CADHP), afin de dÃ©noncer le caractÃ¨re arbitraire de la dÃ©tention de la journaliste.

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});